

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

Symphonie des arts 2024

I. Organisme gestionnaire

Ville de Strasbourg
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

II. Date de publication

28/05/2024

III. Objet du titre domanial

Mise à disposition d'emplacements à but économique lors d'évènements organisés par la ville de Strasbourg.

IV. Calendrier

- **Symphonie des arts**, 22/23 juin 2024

Durant 2 jours, des concerts et d'ateliers seront organisés au jardin des deux rives. Dans ce cadre, la collectivité souhaite proposer une petite restauration aux spectateurs (boissons et alimentation).

6 stands de restauration

Localisation : jardin des deux rives

Date limite candidature : 08/06/2024 à 12h00.

Service gestionnaire : DEVA

L'autorisation d'occupation sera établie pour la durée de la manifestation, sans reconduction possible. Conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale. L'arrêté tarifaire en vigueur est disponible à la page [suivante](#) à l'onglet « *Documents utiles* ».

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

V. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1 alinéa 2 relatif aux occupations de courte durée ou dont le nombre d'autorisations disponibles n'est pas limité. Celle-ci vise à renseigner les candidats quant aux modalités générales d'occupation et à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent.

- Photocopie **recto-verso** de la carte **définitive** permettant l'exercice d'activités non sédentaires délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les personnes exerçant une activité commerciale et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les personnes exerçant une activité

artisanale, **en cours de validité, (uniquement pour les commerçants dont le siège n'est pas localisé à Strasbourg).**

- l'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés, **daté de 2024**,
- attestation de la police d'assurance multirisque **2024** (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- Une présentation de l'offre proposé (carte des menus, visuel des stands, etc.)

Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmises par voie électronique à l'adresse : publiciteODP@strasbourg.eu

L'objet du courriel ou courrier postal devra obligatoirement et uniquement mentionner :

APP [objet de la publication] + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

VI. Modalités d'attribution

À l'issue de la présente publication, les candidats pourront se voir attribuer les titres par la Ville de Strasbourg.

Dans le cas où un nombre de candidats ayant manifesté un intérêt à la délivrance du titre d'occupation nécessiterait l'organisation d'une procédure de sélection, la Ville de Strasbourg organisera celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis.

VII. Contacts

Service Achat et commande publique : publiciteODP@strasbourg.eu

DEVA : jerome.coquelin@strasbourg.eu / magali.gack@strasbourg.eu